

---

## Les équipements

Modifié le 09/05/23

La Métropole est compétente pour la construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement des grands équipements à rayonnement métropolitain.

Dans le domaine culturel, elle soutient les équipements qui par la qualité de leur projet et de leur rayonnement présentent un caractère unique, emblématique, structurant et attractif.

C'est à ce titre qu'elle a construit le Zénith en 2001, réhabilité le Cirque-théâtre d'Elbeuf en 2007, ouvert en 2010 deux équipements culturels majeurs, la Fabrique des savoirs et le 106 - Scène des Musiques Actuelles, réuni en une seule et même institution les 11 musées du territoire métropolitain depuis 2016 et qu'elle met en place un projet culturel et touristique unique autour de l'Historial Jeanne d'Arc, de la Maison Sublime, du château Robert le Diable, du Donjon de Rouen et de l'Aître Saint-Maclou.

Depuis 2018, elle est également propriétaire du Théâtre des Arts - qui héberge notamment l'Opéra de Rouen-Normandie - et du campus rouennais de l'École Supérieure d'Art et de Design Rouen Le Havre (ESADHaR).

A travers la diversité de ses équipements culturels, la Métropole met en œuvre une politique culturelle ambitieuse, dynamique et accessible à tous.

### **Fonds de concours en fonctionnement**

En 2018, la Métropole a poursuivi son soutien aux communes dans le cadre de l'exploitation de trois centres aquatiques :

- Centre sportif « Guy Boissière » à Rouen : à hauteur de 100 000 €
- Centre nautique « Alex Jany » à Grand-Couronne : 100 000 €
- Centre aquatique « Eurocéane » à Mont-Saint-Aignan : 50 000 €.

